versation qu'il a eue avec le « berlou ». La confrontation de ce dernier avec Maurice Bouche est également très longue.

Antoine Twechuizen aurait fait l'historique de ses relations avec Maurice Bouche, depuis le jour où ils se sont connus jusqu'au jour de l'assassinat de Mlle Marie Henry.

Antoine et Maurice, qui était revenu du régiment environ 2 mois avant le crime, furent bientôt une paire d'amis. Ils se voyaient très souvent, soit à l'estaminet, soit chez Antoine, 19, rue du Bourdeau.

Maurice Bouche aurait essayé d'entraîner le « berlou » dans plusieurs aventures. Il lui a parlé d'un coup à faire à Ronchin.

Il était toujours sans le sou et toujours en quête d'expéditions lucratives mais dangereuses.

Il a proposé à Antoine plusieurs « affaires » à Lille, notamment une chez un peintre. Le « berlou » ne sait pas le nom de celui-ci, mais il affirme le fait.

Maurice Bouche a également proposé à Antoine Twechuizen, un coup à faire chez des rentiers, rue Neuve. Il lui a parlé d'un autre à pratiquer dans une maison, située dans une petite rue qui donnerait rue de Paris et serait non loin du marché St-Sauveur. Le « berlou » ne précise pas ; mais Maurice lui a un jour, montré la maison en question.

Un autre jour, Maurice est venu chez lui, 19, rue du Bourdeau, en son absence. Il n'a donc trouvé que Pauline à qui il a parlé d'une expédition en dehors de Lille.

Antoine et Maurice sont bien allés ensemble avec un troisième consommateur à l'estaminet Basquin, 14, rue Sans-Pavé. Maurice y a tenu le propos suivant : « Si je n'ai pas fait quinze ans de bagne, c'est à une femme que je le dois. »

Bouche se vantait souvent des vols qu'il avait commis, de la vie aventureuse qu'il avait menée. Il parlait même de crimes. Mais Twechuizen ne sait évidemment rien de précis, rien que ce que Maurice lui a dit.

Le « berlou » aurait repris, après avoir parlé de tout ceci, sa première déclaration, telle qu'il fit après son transfert de Templeuve à Lille.

Il aurait retracé la scène du crime telle qu'il l'a précédemment racontée.

Maurice avait demandé à Pauline si elle n'avait jamais été bonne dans une maison riche où l'on pourrait aller voler. Pauline avait parlé de Mlle Henry, une vieille rentière, chez laquelle elle avait servi pendant environ un mois.

Il fut décidé que Pauline irait offrir ses services à Mlle Henry. Il arriva qu'elle fut agréée et installée le jour même.

Antoine et Maurice se présentèrent une première fois chez Mlle Henry, le 15 février, vers 5 h. 1/2. On ne vint pas ouvrir à leur coup de sonnette. De plus, ils furent vus sur le palier de l'appartement par une jeune fille qui leur demanda où ils allaient.

Bouche répondit : « Chez M. Duhem. »

Quelques instants après ils pouvaient causer à la bonne, à Pauline, qui allait faire une course. Ils décidèrent de se séparer et convinrent d'un rendez-vous pour revenir ensemble.

Ils revenaient, en effet, vers 6 h. 1/2. Sur la Grand'Place, Bouche avait dit « bonsoir » à un jeune homme qui se trouvait dans un groupe qu'ils croisèrent.

Cette fois, Pauline vint leur ouvrir. Twechuizen entra le premier, suivi par Bouche.

Twechuizen d'un « coup de collier » renversa Mlle Henry. Pauline lui lia les pieds. Bouche fouilla. Comme il ne trouvait rien, il vint remplacer Antoine, et celui-ci, à son tour, se mit à fouiller. Il fut plus heureux que Maurice.

Ce serait pendant ce temps que ce dernier aurait serré le mouchoir passé autour du cou de Mlle Henry. Le « berlou », très occupé par ses recherches, n'a pas vu si Maurice a étouffé avec la main sa victime.

Le partage de l'argent se serait fait rue du Bourdeau.

CONFRONTATION DE MAURICE AVEC ANTOINE

Après cette longue déposition, Maurice Bouche a été confronté avec Antoine Twechuizen.

Il nie tout. C'est à peine s'il connaît Antoine. Jamais il ne lui a parlé de ses méfaits précédents ; jamais il n'a essayé de l'entraîner dans une affaire délictueuse ou criminelle ; jamais il n'a tenu les propos qu'Antoine lui prête, et il n'a pris aucune part au crime de la rue Gambetta.

C'est le système de la dénégation absolue, même contre les témoignages les plus précis et les plus accablants.

Antoine Twechuizen, d'après Maurice, est le coupable, puisqu'il avoue, et, comme il est dans une mauvaise affaire, il veut l'entraîner dans sa chûte. Il aura lu dans les journaux qu'on recherchait quelqu'un qui lui ressemble et il en profite pour se donner un complice et diminuer d'autant sa responsabilité.

Mais Antoine Twechuizen ne sait pas lire ? Cette objection ne démonte pas Maurice. Il ne sait que dire puisqu'il est la victime d'une ressemblance incroyable.

Du reste, Pauline Dumortier ne le reconnaîtra pas, il s'en fait fort.

CONFRONTATION DE PAULINE AVEC Mme HENRY

Pauline Dumortier a été ensuite confrontée avec Mme Henry, la nièce de Mlle Henry, qui fit, le soir du crime, vers 6 heures, une visite à sa parente.

Cette confrontation était de pure forme, puisque Pauline avoue sa participation à l'affaire de la rue Gambetta.

INTERROGATOIRES DES TEMOINS

Lorsque Mme Henry sort du cabinet de M. Davaine, y sont introduits, les uns après les autres, MM. Lamoulin, Delzenne, Lenfant et Vanhoucke.

Ceux-ci répètent et précisent leurs précédentes dépositions.

C'est à 6 heures 15 ou 6 heures 20, et pas plus tard, que Bouche se trouvait sur la Grand'Place avec Antoine Twechuizen. Tous les deux allaient vers la Mairie.

C'est après 7 heures 1/2 que Maurice s'est présenté chez M. Vanhoucke.

On connaît déjà tout cela.

CONFRONTATION DE BOUCHE AVEC LES TEMOINS

Maurice Bouche a également été confronté avec les quatre témoins nommés plus haut.

Il a continué son système de dénégation. Les témoins se trompent sur l'heure. Il n'était pas avec le « berlou » sur la Grand'Place. On a pu voir marcher à côté de lui un homme qui ressemble à Antoine Twechuizen, mais il n'était pas avec lui.

Son ami, le tailleur de la rue de Paris, fait également erreur. Il lui a montré sa pendule marquant 7 h. 1/4, et il y avait un moment déjà qu'il était chez lui.

Ces confrontations et interrogatoires n'ont pris fin qu'à 7 heures 1/2.

Bouche n'a pu être confronté avec Pauline Dumortier vu l'heure tardive à laquelle elles se sont terminées.

Ce sera, sans doute, pour le commencement de la semaine que nous allons prendre.

Il sera difficile au magistrat instructeur de faire sortir Bouche de son entêtement. Et cependant ce dernier, plus intelligent que Twechuizen, devant toutes les charges qui l'accablent devrait comprendre combien est plus habile la défense de son complice.

Jean DARY.

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT de Waziers

DERNONCOURT N'EST PAS COUPABLE. — L'ENQUETE CONTINUE

Nous avons annoncé hier l'arrivée à Douai de celui qu'on croyait être l'auteur de la tentative d'assassinat de Waziers, Adolphe Dernoncourt, laissé d'ailleurs en liberté par le parquet, n'a pas tardé à établir péremptoirement son alibi. Il a présenté notamment au procureur de la République un certificat de son patron légalisé par le maire d'Hénin-Liétard, et déclarant que le soir du crime il se trouvait chez lui et qu'il n'en était pas sorti. Devant cette évidence, il ne restait qu'à s'incliner, c'est-à-dire à s'excuser auprès du malheureux de l'émotion et du dérangement qu'on venait de lui causer. Mais dame Justice n'a point coutume, on le sait, de se soucier de ces délicatesses. Il est même fort heureux pour Dernoncourt qu'il se soit présenté en possession d'un alibi irréfutable, car autrement on ne l'eût point lâché facilement, dans la quasi-certitude où l'on se trouvait de tenir la bonne piste.

Quant à nous, nous ne saurions hésiter à proclamer l'erreur dont nous nous sommes fait, peut-être un peu hâtivement, l'écho. D'ailleurs, Dernoncourt que nous avons pu voir hier est un homme dont la mine paisible ne dénonce guère un tempérament criminel, et si certaines coïncidences fâcheuses n'avaient pas été relevées par l'enquête, il est probable qu'on n'eût point songé à l'inquiéter.

A présent, va-t-on découvrir une nouvelle piste ? Il est à craindre que malgré tous ses efforts, la justice n'en reste pour ses frais.

RIXE SANGLANTE
A VALENCIENNES

Un homme frappé d'un coup de couteau

Une rixe s'est produite, la nuit dernière, dans la rue de Lille, entre plusieurs individus qui sortaient d'un estaminet, près de la rue Houhon.

L'un d'entre eux aurait reçu, au cours de cette bagarre, un coup de couteau dans le dos qui lui aurait fait une assez grave blessure.

Une enquête est ouverte sur cette affaire, où cinq personnes seraient inculpées, et dont les circonstances sont encore mystérieuses.

Pour ne pas entraver l'action de la justice, nous ne croyons pas devoir en dire davantage, nous réservant de donner demain à nos lecteurs des renseignements plus précis.

COLLISION EN MER

Une goëlette dunkerquoise coupée en deux.

On nous télégraphie de Dunkerque :

La fatalité semble s'acharner sur notre flottille islandaise. Après la goëlette « Louise-et-Gabrielle », qui fut coulée il y a à peine quinze jours au large de Yarmouth, c'est aujourd'hui la goëlette « Joyeuse », de Dunkerque, qui vient d'être coupée en deux sur les côtes d'Islande, par un vapeur inconnu.

Les hommes de l'équipage, au nombre de vingt, ont pu être sauvés et expédiés sur Aberdean.

LA CONVENTION D'ARRAS

Réunion des patrons miniers à Douai. — Les décisions prises. — Les Compagnies veulent diminuer les salaires.

Ainsi que nous l'avions annoncé, les représentants des Compagnies houillères du Nord et du Pas-de-Calais se sont réunis hier, à Douai, à 4 heures de l'après-midi, à l'effet de statuer sur la réponse faite, au nom des syndicats ouvriers du Nord et du Pas-de-Calais, par le citoyen Basly à la lettre de M. Lavaurs, directeur des Mines de Courrières, président de la Compagnie des houillères.

On sait que le citoyen Basly par sa lettre que nous avons publiée, demandait jusqu'au 1er juillet prochain prorogation de la Convention d'Arras.

Une longue discussion s'est engagée, les directeurs des houillères du Nord s'opposant à toute prorogation.

Finalement, la résolution suivante a été adoptée par 14 voix contre 5 :

« Les Compagnies sont d'avis qu'il y a lieu d'entamer des pourparlers avec les délégués ouvriers en vue d'arriver à une réduction amiable des salaires, les mettant en conformité avec la situation du marché houiller. Elles décident provisoirement le maintien du « statu quo » à condition que la réunion des délégués des Compagnies et des délégués ouvriers ait lieu assez tôt pour que l'entente soit établie dans la première quinzaine de mai.

LES Sœurs de Clairmarais en correctionnelle

Le tribunal correctionnel de Saint-Omer vient de consacrer deux audiences au procès intenté par le parquet à la congrégation de Clairmarais, petite commune située à trois kilomètres de Saint-Omer.

Six prévenus ont comparu devant le tribunal, ce sont : les chères sœurs Kriner, directrice, Morier, monitrice, Léontine Duménil, Eugénie Magnier, Marie Magnier et Marie Jamet.

Le procureur de la République a établi que les prévenues ont vécu et vivent encore en commun ; elles obéissent à la règle des Oblates de l'Assomption dont elles ont porté le costume.

Enfin par leurs réponses à l'instruction, on a pu constater qu'elles étaient liées par des vœux.

Elles n'ont changé de costume que depuis le mois d'octobre, c'est-à-dire après la promulgation de la loi.

Le procureur de la République a requis l'application de la loi du 1er juillet 1901 et a réclamé la fermeture de l'établissement.

La défense a insisté sur ce point que les dames de Clairmarais ne constituaient pas une congrégation, personne ne les ayant entendues faire des vœux et les prévenues n'ayant pas de statuts approuvés par l'autorité ecclésiastique.

L'affaire a été mise en délibéré : on croit que le jugement ne sera rendu qu'après les vacances de Pâques.

Chronique Electorale

L'Election du Canton Sud-Est DE LILLE

Ainsi que nous l'avons annoncé, la campagne électorale est ouverte pour la nomination d'un conseiller général dans le canton Sud-Est de Lille, le citoyen Louis Dupied qui occupait ce siège ayant vu son élection annulée par le Conseil d'Etat.

A ce sujet, un manifeste, — que l'on a omis de nous communiquer, — a été adressé aux électeurs, par un Comité électoral de protestation qui s'est formé pour soutenir la candidature « républicaine et socialiste » du citoyen Dupied.

Les auteurs de ce document s'élèvent avec raison contre l'arrêt du Conseil d'Etat, mais ils commettent une erreur juridique lorsqu'ils impriment que « le Conseil de Préfecture repoussa la plainte » formulée par quelques cléricaux mécontents », plainte qui a motivé la décision du Conseil d'Etat.

En effet, le Conseil de Préfecture n'a pas à connaître de l'élection des conseillers généraux.

Les Conseils généraux sont régis par la loi du 10 août 1871, modifiée en ce qui concerne la vérification des pouvoirs de leurs membres, par une loi du 31 juillet 1875.

Cette loi édicte *la compétence exclusive du Conseil d'Etat pour les élections arguées de nullité.*

C'est donc à tort que les auteurs du manifeste en question ont écrit que « le Conseil de Préfec» ture qui est une juridiction administrative com» posée de magistrats peu disposés pour le socia» lisme » avait préalablement repoussé la plainte que le Conseil d'Etat a si arbitrairement et si scandaleusement retenue.

Le Conseil de Préfecture, on le sait maintenant, n'a aucun droit, en l'espèce, à des compliments d'impartialité que, d'ailleurs, il mérite rarement, surtout dans ses sentences à l'égard des socialistes !

2me Circonscription de Douai

UNE MYSTIFICATION

On nous demande l'insertion de la note suivante :

Les débris mourants de la *ligue soi-disant républicaine* et de l'*Alliance démocratique-libérale ?* (comité Godin) prétendent donner des leçons de républicanisme aux radicaux et aux socialistes qui ne veulent pas, de propos délibéré, faire risette à ceux qui furent aux élections municipales et cantonales les favoris de la réaction cléricale... Qu'on se souvienne avec quel entrain nos bons seigneurs recherchèrent alors ouvertement l'appui de la droite ! Faut-il rappeler l'élection de M. Bertin et de ses amis, piliers de la *Ligue* et de l'*Alliance*, candidats chers à la congrégation ? Faut-il rappeler les élections Godin, Wast et consorts ?

Allons, messieurs, vous savez bien que votre drapeau est teinté de rose et de blanc ! Vous insinuez que la bonne foi du *Réveil* a été surprise. En quoi ? Comment ? Vous ne voudriez pas que les socialistes fissent bloc avec vous tout de même...

Le correspondant du *Progrès* veut nous pourfendre. Nous avons jusqu'au 23 pour réfléchir. Si nous n'avalons pas ses candidats, nous passerons par des transes terribles... Bigre ! qu'on y prenne garde ! On brandit déjà les foudres ! — Oh ! nous savons de quoi ces messieurs sont capables. Demandez-le plutôt au citoyen Dumont ?

Avant que les agents de M. le député d'Orchies se mettent en campagne, nous leur recommandons de se vouer à tous les saints. Un pèlerinage à *Saint-André de Cubezac* .. ne serait pas inutile. Il doit y avoir par là une maison hospitalière — un château comme disent les habitants du bourg — où l'on est très bien reçu quand on daigne reconnaître surtout « *les éminents services que le gouvernement impérial a rendus à tel membre de la famille.* »

— Les dames quêteuses font dire des prières pour les bonnes élections ; un pèlerinage assurerait le succès.

Comme quoi on peut, en blaguant, donner parfois de bons conseils. Glissons...

On veut bien nous apprendre *in-extrêmis* que le *Comité radical de Somain* a été convoqué et qu'on lui accorde généreusement — parce qu'il compte plus de 250 membres cotisants — autant de délégués qu'à la *Solidarité républicaine* où, *avec dix mandats*, tout le monde à peu près participerait au Congrès. Merci ! C'est trop de faveur... Nous serions curieux de savoir à quelle date on a convoqué le Comité radical. Serait-ce au moment même où l'on inondait le canton d'Arleux avec des convocations signées de MM. Herbo, Duflot, Drocourt et Thierry ? Ceci se passait vers le 13 mars, et le 18, quand nous envoyâmes la petite note au *Réveil*, M. Brizzolarra n'avait encore rien reçu : *Nous l'affirmons.*

Pourquoi ce retard ?

Qu'on nous permette de ne point insister autrement... Reconnaissons seulement que l'accouchement a été laborieux.

— Et les comités affiliés à la Ligue d'action démocratique et sociale ? Et les groupes républicains socialistes d'Erre, de Monchecourt et de Somain, ne sont-ils pas aussi importants que la *Solidarité ?* Pourquoi feint-on de les ignorer ? Mystère ou fumisterie...

Ainsi, voilà comment on organise le Congrès de concentration républicaine ! *Trois ligues* prétendent imposer un candidat à une quinzaine de comités de gauche qui font les récalcitrants.

Eh bien, non ! nous n'irons pas en masse à votre Congrès dimanche. Ne redoutez pas notre obstruction. Si quelques-uns des nôtres se rendent à la réunion, ce sera pour poser une seule question à M. Cardon, en vue du second tour de scrutin.

Il vous plaît d'acclamer un candidat modérément républicain en qui nous n'avons pas confiance, faites-le. Les comités de gauche, de leur côté, ont choisi leur porte-drapeau. Les électeurs se prononceront librement.

La République, malgré vos insinuations, sera défendue énergiquement. Nous ferons notre devoir, s'il y a ballottage ; mais si votre candidat n'est pas le plus favorisé, que ferez-vous ? Voilà une question que vous deviez examiner au lieu de nous donner le triste spectacle des polémiques personnelles.

Du train où vont les choses nous avons des craintes. Rassurez-nous ; dites-nous que si nous arrivons les premiers les électeurs qui vous suivent feront bloc avec nous contre le clérical et réactionnaire Dehan.

Nous ne vous demandons pas autre chose.

Gardez vos menaces qui ne nous terrifient point, et travaillons tous de notre mieux pour la République.

A bon entendeur, salut !

B.

1re Circonscription de Douai

POUR LA LUTTE

De vaillants camarades ont déjà pris l'initiative d'organiser des souscriptions et des quêtes à l'effet l'effet de recueillir les gros sous des travailleurs pour soutenir la candidature du citoyen Goniaux.

Le Comité nous communique sa première liste en invitant les camarades à suivre l'exemple :

Après plusieurs chants socialistes par le citoyen Quesnoy Henri, de Dorignies, 5 fr. 90.

Produit de l'entrée pour la partie de coqs chez Delvale François, le 1er mars, 2 fr. 60.

Produit de l'entrée pour la partie de coqs chez Goniaux, le 15 mars, 4 fr. 50.

2e CIRCONSCRIPTION DE VALENCIENNES

Aujourd'hui dimanche, 23 mars, à SAINT-AMAND, à 5 heures du soir, salle Firmin Poulle, à Autrive, réunion publique et contradictoire, avec le concours du citoyen H. DURRE, candidat du P. O. F.

Ordre du jour : Elections législatives.

ÉCHOS

— Hier, la Chambre belge a adopté par 93 voix contre 7 et 10 abstentions l'ensemble du projet de loi sur les jeux, dans la forme où il avait été renvoyé à la Chambre, amendé par le Sénat. Ce projet consacre définitivement la suppression des cercles de jeux en Belgique, et s'applique également à Ostende et à Spa.

— M. Theophilus William, de New-York, a lancé un défi à M. Santos-Dumont pour une course de ballon dirigeable à Chicago.

— La presse italienne est unanime à approuver chaleureusement les déclarations que M. Delcassé a faites au Sénat sur les relations des deux gouvernements.

— En Angleterre, à la Chambre des lords, le comte de Selborne, ministre de la marine, a refusé de répondre à une question du comte Wemyss demandant si, en cas de guerre avec une puissance continentale, la marine britannique serait suffisante pour prévenir une invasion du sol anglais.

— Le déjeuner que le président de la République offrira au tsar aura lieu sur le Montcalm. *La table, qui aura la forme d'un fer à cheval et pourra réunir soixante convives environ, sera dressée à l'arrière du croiseur, sur la dunette, recouverte de tentures et des pavillons de toutes les nations.*

— Un violent incendie a éclaté hier soir dans la fabrique de cartonnage de la rue de Turenne. Un caporal de pompiers et une locataire ont été grièvement blessés. Les dégâts matériels sont importants.

— Le général Tcherkoff, gouverneur général de Varsovie, est arrivé à Saint-Pétersbourg. Sa présence ici se rattache à l'affaire du crime de haute trahison commise par le colonel Grimm.

— Hier après-midi, pendant un exercice de tir à bord du « Coutan », à Lorient, un canon fit explosion blessant grièvement deux marins.

— Une terrible inondation, provoquée par un amas de glaces qui ont obstrué la rivière Penorscot, s'est produit à Bangor, aux Etats-Unis. De nombreux ponts ont été emportés. La ville est entièrement sous l'eau. Les affaires sont complètement paralysées. L'étendue des dommages n'a pu être encore évalué, mais on estime que les pertes seront considérables. On parle de nombreuses victimes, tombées à l'eau quand l'un des ponts s'est effondré.

Dernière Heure

UN SOLDAT FUSILLÉ

Tunis, 22 mars. — Hier est parvenu de Paris à Tunis, l'ordre d'exécuter le jugement prononcé, le 14 janvier, par le conseil de guerre de Tunis, condamnant à mort, pour tentative d'assassinat, un détenu du pénitentier militaire de Bizerte nommé Fontaine.

Toutes les mesures d'ordre nécessaires avaient été prises ce matin par les autorités militaires, sans que rien ne transpirât dans le public.

A quatre heures et demie, le commandant Bon, major de la garnison de Tunis ; le capitaine de Maugras, commissaire du gouvernement ; le sous-officier Nicolaï, agent principal de la prison, et l'abbé Delmon, aumônier de l'hôpital militaire, pénétrèrent dans la cellule du condamné qui, après un léger tressaillement, dit : « C'est bien ! » et prit une attitude résignée et courageuse qu'il devait garder jusqu'à la fin.

Fontaine demanda à entendre la messe et à communier. Lorsqu'on l'emmena, il remercia le sous-officier Nicolaï pour la façon dont il fut traité. Pendant le trajet, il ne cessa pas de parler de sa mère à l'aumônier.

A six heures moins dix, la voiture cellulaire arriva sur le lieu de l'exécution, un ancien champ de tir situé à cinquante mètres de la porte Bab-Saadoun et à côté de la caserne Forgemol, servant actuellemet de champ de manœuvres à la cavalerie.

Toute la garnison de Tunis, environ deux mille hommes, était rangée en ordre de bataille, sous le commandement du colonel Fonsart.

Un peloton de zouaves escorta la voiture, déjà entourée de gendarmes, jusqu'au poteau d'exécution. Les tambours battirent aux champs.

Le condamné, de petite taille mais d'apparence vigoureuse, descendit sans être soutenu. Lecture lui fut donnée du jugement le condamnant à mort.

Il se plaça ensuite de lui-même devant le poteau, debout, la tête bien droite et, écartant les bras, il s'écria d'une voix forte et distincte, en s'adressant au peloton d'exécution qu'il regardait bien en face :

« Camarades, ne me faites pas souffrir, visez au cœur. »

Puis il embrassa l'aumônier en lui disant :

« En souvenir de ma mère ! »

On l'attacha sans lui bander les yeux et, à six heures moins deux minutes, tout était terminé.

Les troupes défilèrent ensuite devant le cadavre, les hommes appartenant au bataillon d'infanterie légère défilèrent sans armes devant leur ancien camarade.

A six heures dix, le corps fut mis en bière et emporté.

Toutes les balles portèrent juste, neuf pénétrèrent ensuite dans le poteau.

Le coup de grâce abîma horriblement la tête du mort.

Voilà, dans toute son horreur, le récit que nous recevons par dépêche, de cet assassinat militariste et juridique.

Ces actes d'atroce barbarie, qui reportent l'imagination aux fanatiques atrocités du moyen âge, sont commis, avec une sereine cruauté, à une époque et par une nation qui se prétendent civilisées ! C'est d'une ironie macabre.

Les Congrégations en Espagne

ENVOIS DE TROUPES

Madrid, 22 mars. — Le *Libéral* publie la dépêche suivante de Castellon :

« Des troupes du régiment d'Otumba sont parties pour occuper différentes positions à Maestrazgo. Le régiment de San-Martial est arrivé à Castellon et sera fractionné pour aller occuper différentes positions stratégiques. Toutes ces troupes ont l'ordre formel d'étouffer tous les mouvements cléricaux ou carlistes, qui pourraient se produire à l'occasion de l'application du décret qui oblige les congrégations à se soumettre à la loi civile. »

Le Ministère et le Budget

Paris, 22 mars. — L'*Officiel* publiera demain, un rapport adressé par le Ministre des Finances à M. Loubet et indiquant la situation financière de la France pendant les années 1898, 1899, 1900, 1901.

L'exercice 1898 s'est soldé par un excédent réel de 135.498.478 fr. L'exercice 1899 s'est soldé par un excédent réel de 96.794.181 fr. et celui de 1900 par 110.460.327 fr. Seul l'exercice de 1901 se solde par une moins-value de 65.460.327 fr.

Il en résulte que l'excédent total est de 276.976.174 fr. sur l'ensemble des quatre exercices.

Il n'est donc pas exact de dire, comme le prétendent les journaux nationalistes, que la situation financière s'est aggravée depuis la formation du Ministère actuel. En effet, si l'on n'envisage que la gestion du cabinet Waldeck-Rousseau pendant les trois années 1899, 1900, 1901, on constate que ces trois exercices ont donné un bénéfice net de 141.477.696 francs.

Attentat à la dynamite

CONTRE UN DEPUTE BELGE

Charleroi, 22 mars. — Un attentat à la dynamite a eu lieu cette nuit, à Bins, dans la province du Hainaut, contre la maison d'un député catholique Derbaix, rue de Charleroi.

Deux cartouches ont été déposées à l'intérieur de la porte et ont fait explosion à minuit, produisant un vif émoi dans tout le quartier. Le bruit de cet attentat s'est répandu rapidement dans la ville, où il a causé une véritable panique.

Tous les carreaux de la maison et ceux des maisons voisines ont été brisés. La porte cochère a été arrachée de ses gonds et comme déchiquetée à coups de hache.

La clef de la porte a été projetée de l'autre côté de la rue avec une telle violence qu'elle a traversé la porte de la maison qui se trouve en face.

Toutes les maisons de la rue de Charleroi ont été secouées par l'explosion. Les vitres sont toutes brisées, ainsi que celles des maisons de l'avenue Van der Stelin. Aucun accident de personne n'est cependant à déplorer.

Ce matin la rue est gardée et barrée par la gendarmerie et le parquet est arrivé sur les lieux à neuf heures.

D'après certain bruits, la politique serait étrangère à cet attentat.

D'autre part, on télégraphie de Bruxelles que les magistrats sont persuadés que l'attentat est l'œuvre de propagandistes par le fait. Un ingénieur a déclaré qu'on avait employé au moins dix cartouches de dynamite reliées par une ficelle. En attendant de connaître l'auteur ou les auteurs de cet attentat, la police recherche quatre ouvriers de Bins signalés comme anarchistes. Jusqu'à présent, il n'est pas question du « jeune homme blond » qui semble pourtant obligatoire dans toutes les affaires où les policiers n'ont rien à se mettre sous la patte.

La Manifestation des Sans-Travail à Paris

SEVERES CONDAMNATIONS

Paris, 22 mars. — La 9e chambre correctionnelle a jugé aujourd'hui, cinq des citoyens arrêtés au cours de la manifestation qui eut lieu, le dimanche 2 mars, sur la place de la République, au sortir de la réunion tenue par les sans-travail, à la Bourse du travail. On se rappelle qu'un certain nombre d'agents furent plus ou moins blessés par les manifestants.

Les prévenus, âgés de 18 à 25 ans, ont été condamnés, savoir : Renaud, tourneur en cuivre, à 6 mois de prison ; Menot et Loisel, tailleur de pierres et ébéniste, chacun à 4 mois de prison ; Pic, ouvrier maçon, à 8 mois de prison, et enfin, un étudiant russe, le jeune Tzadactli, à 3 mois de prison.

S'il s'était agi de capitalistes exploiteurs et tueurs d'ouvriers, Thémis se serait montrée moins sévère. On l'a bien vu dernièrement encore, quand elle a acquitté les patrons de l'usine des Moulineaux, où plus de vingt ouvriers furent tués par une explosion.

Les Réformes Electorales

La Commission sénatoriale. — Une interpellation à la Chambre sur le mandat de six ans.

Paris, 22 mars. — Aujourd'hui, le Sénat a nommé la commission chargée d'examiner : 1° le projet de loi sur la répression des fraudes électorales ; 2° le projet de loi modifiant certaines circonscriptions électorales

Ont été élus : MM. Garreau, Gourju, Savary, Edouard Millaud, de Casabianca, Tillaye, Wallon, Pichon et Farinole.

Les commissaires sont en majorité favorables aux deux projets de loi, en ce qui concerne la répression des fraudes électorales.

Sur la question du mandat de six ans, 8 des commissaires élus sont absolument hostiles à cet article et demandent le maintien du « statu quo ». Un seul, M. Savary, n'accepterait le mandat de six ans que si on ajoutait le renouvellement partiel au bout de trois ans. Cette formule sera présentée au Sénat par M. Maxime Lecomte, par voie d'amendement.

La commission des lois électorales, aussitôt élue, s'est réunie pour se constituer. Elle a nommé président M. Wallon, et secrétaire M. Garreau. Elle s'est ajournée ensuite à lundi pour la nomination de son rapporteur.

Ajoutons, à propos du mandat, de six ans, que les députés Albert Chiché, Charles Bernard et Pierre Richard viennent d'informer M. Waldeck-Rousseau qu'au début de la séance de mardi prochain, ils demanderont à interpeller le gouvernement sur l'attitude qu'il compte prendre devant le Sénat lors de la discussion de la proposition de loi tendant à porter à six années la durée du mandat législatif, étant donné qu'il résulte de nombreuses rectifications au procès-verbal, que cette proposition a été en réalité repoussée par la Chambre. (A l'heure actuelle, il y a une majorité de 13 voix contre la proposition).

L'Affaire Ducock

Bruxelles, 22 mars. — Aujourd'hui dans la matinée, le gouvernement français a fait parvenir au parquet de Bruxelles le mandat d'arrêt régulier concernant Ducock, accusé de l'assassinat de la petite Angèle Chèze.

D'ici trois jours, Ducock passera devant la chambre du conseil.

D'autre part les négociations entre les gouvernements français et belge se poursuivent pour établir la nationalité de l'assassin présumé ; quoique la justice belge soit convaincue que Ducock est belge, il faut attendre la fin des recherches de la justice française pour que les magistrats belges puissent se prononcer définitivement à ce sujet.

Les Grèves en Italie

TRENTE MILLE PAYSANS EN LUTTE. — GREVE DE COMMERÇANTS

Rome, 22 mars. — Les grèves des ouvriers des champs qui, dans quelques régions de l'Italie, durent depuis des mois, ont pour résultat que de vastes étendues de terrain vont rester cette année absolument sans culture

On estime à non moins de 30.000 le chiffre des grévistes agricoles dans la seule province de Ferrare, tous dans la main des ligues et formant un effectif organisé et discipliné. Une autre grève est encore imminente, celle des bouviers.

Conformément à la décision prise par la Société des négociants de Rome, toutes les boutiques sont fermées cette après-midi en signe de protestation « contre l'abus des privilèges accordés aux sociétés coopératives. »

Une délégation de négociants est allée remettre un long mémoire au Sénat et à la Chambre. La même fermeture a eu lieu dans plusieurs villes d'Italie, par esprit de solidarité

FEUILLETON DU 24 MARS. — N° 73

Les Trois Mousquetaires

par

Alexandre DUMAS

XXXIII

Soubrette et Maîtresse

Et il le dit tant et si bien, que la pauvre enfant, qui ne demandait pas mieux que de la croire, le crut... Cependant, au grand étonnement de d'Artagnan, la jolie Ketty se défendait avec une certaine résolution.

Le temps passe vite, lorsqu'il se passe en attaques et en défenses.

Minuit sonna, et l'on entendit presque en même temps retentir la sonnette dans la chambre de milady.

— Grand Dieu ! s'écria Ketty, voici ma maîtresse qui m'appelle ! Pars, pars vite !

D'Artagnan se leva, prit son chapeau comme s'il avait l'intention d'obéir ; puis, ouvrant vivement la porte d'une grande armoire au lieu d'ouvrir celle de l'escalier, il se blottit dedans au milieu des robes et des peignoirs de milady.

— Que faites-vous donc ? s'écria Ketty .

D'Artagnan qui, d'avance avait pris la clef, s'enferma dans son armoire sans répondre.

— Eh bien ! cria milady d'une voix aigre, dormez-vous donc que vous ne venez pas quand je sonne ?

Et d'Artagnan entendit qu'on ouvrait violemment la porte de communication.

— Me voici, milady, me voici ! s'écria Ketty en s'élançant à la rencontre de sa maîtresse.

Toutes deux rentrèrent dans la chambre à coucher, et, comme la porte de communication resta ouverte, d'Artagnan put entendre quelque temps encore milady gronder sa suivante ; puis enfin elle s'apaisa, et la conversation tomba sur lui tandis que Ketty accomodait sa maîtresse.

— Eh bien ! dit milady, je n'ai pas vu notre Gascon ce soir ?

— Comment, madame, dit Ketty, il n'est pas venu ! Serait-il volage avant d'être heureux ?

— Oh non ! il faut qu'il ait été empêché par M. de Tréville ou par M. des Essarts. Je m'y connais, Ketty, et je le tiens, celui-là.

— Qu'en fera madame ?

— Ce que j'en ferai !... Sois tranquille Ketty, il y a entre cet homme et moi une chose qu'il ignore... il a manqué me faire perdre mon crédit près de Son Eminence... Oh ! je me vengerai !

— Je croyais que madame l'aimait ?

— Moi, l'aimer ! je le déteste ! Un niais, qui tient la vie de lord de Winter entre ses mains et qui ne le tue pas, et qui me fait perdre trois cent mille livres de rente !

— C'est vrai, dit Ketty, votre fis était le seul héritier de son oncle, et jusqu'à sa majorité vous auriez eu la jouissance de sa fortune.

D'Artagnan frissonna jusq'à la moëlle des os en entendant cette suave créature lui reprocher, avec cette voix stridente qu'elle avait tant de peine à cacher dans la conversation, de n'avoir pas tué un homme qu'il l'avait vue combler d'amitié.

— Aussi, continua milady, je me serais vengée sur lui-même, si, je ne sais pourquoi, le cardinal m'avait recommandé de le ménager.

— Oh oui ! Mais madame n'a point ménagé cette petite femme qu'il aimait.

— Oh ! la mercière de la rue des Fossoyeurs : est-ce qu'il n'a pas déjà oublié qu'elle existait ! La belle vengeance, ma foi !

Une sueur froide coulait sur le front de d'Artagnan : c'était donc un monstre que cette femme.

Il se remit à écouter, mais malheureusement la toilette était finie.

— C'est bien, dit milady, rentrez chez vous, et demain tâchez enfin d'avoir une réponse à cette lettre que je vous ai donnée.

— Pour M. de Wardes ? dit Ketty.

— Sans doute, pour M. de Wardes.

— En voilà un, dit Ketty, qui m'a l'air d'être tout le contraire de ce pauvre M. d'Artagnan.

— Sortez, mademoiselle, dit milady, je n'aime pas les commentaires.

D'Artagnan entendit la porte qui se refermait, puis le bruit de deux verrous que mettait milady afin de s'enfermer chez elle ; de son côté, mais le plus doucement qu'elle put, Ketty donna à la porte un tour de clef ; d'Artagnan alors poussa la porte de l'armoire.

— O mon Dieu ! dit tout bas Ketty, qu'avez-vous ? et comme vous êtes pâle !

— L'abominable créature ! murmura d'Artagnan.

— Silence ! silence ! sortez, dit Ketty ; il n'y a qu'une cloison entre ma chambre et celle de milady, on entend de l'une tout ce qui se dit de l'autre !

— C'est justement pour cela que je ne sortirai pas, dit d'Artagnan.

— Comment ! fit Ketty en rougissant.

— Ou du moins que je sortirai... plus tard.

Et il attira Ketty à lui ; il n'y avait plus moyen de résister, la résistance fait tant de bruit ! aussi Ketty céda.

C'était un mouvement de vengeance contre milady. D'Artagnan trouva qu'on avait raison de dire que la vengeance est le plaisir des dieux. Ausi, avec un peu de cœur, d'Artagnan se serait-il contenté de cette nouvelle conquête ; mais d'Artagnan n'avait que de l'ambition et de l'orgueil.

Cependant, il faut le dire à sa louange, le premier emploi qu'il avait fait de son influence sur Ketty avait essayé de savoir d'elle ce qu'était devenue Mme Bonacieux ; mais la pauvre fille jura sur le crucifix à d'Artagnan qu'elle l'ignorait complètement, sa maîtresse ne laissant jamais pénétrer que la moitié de ses secrets ; seulement, elle croyait pouvoir répondre qu'elle n'était pas morte.

Quant à la cause qui avait manqué faire perdre à Milady son crédit près du cardinal, Ketty n'en savait pas davantage ; mais cette fois d'Artagnan était plus avancé qu'elle : comme il avait aperçu milady sur un bâtiment consigné au moment où lui quittait l'Angleterre, il se doutait qu'il était sans doute question des ferrets de diamants.

Mais ce qu'il y avait de plus clair dans tout cela, c'est que la haine véritable, la haine profonde, la haine invétérée de milady lui venait de ce qu'il n'avait pas tué son beau-frère.

D'Artagnan retourna le lendemain chez milady. Milady étant de fort méchante humeur, d'Artagnan se douta que c'était le défaut de réponse de M. de Wardes qui l'agaçait ainsi. Ketty entra ; mais milady la reçut fort durement. Un coup d'œil qu'elle lança à d'Artagnan voulait dire : Vous voyez ce que je souffre pour vous.

Cependant vers la fin de la soirée, la belle lionne s'adoucit, elle écouta en souriant les doux propos de d'Artagnan, elle lui donna même sa main à baiser

D'Artagnan sortit ne sachant plus que penser : mais comme c'était un garçon à qui on ne faisait pas facilement perdre la tête, tout en faisant sa cour à milady il avait bâti dans son esprit un petit plan .

Il trouva Ketty à la porte, et comme la veille il monta chez elle. Ketty avait été grondée, on l'avait accusée de négligence. Milady ne comprenait rien au silence du comte de Wardes, et elle lui avait ordonné d'entrer chez elle à neuf heures du matin pour y prendre une troisième lettre.

D'Artagnan fit promettre à Ketty d'apporter chez lui cette lettre le lendemain matin ; la pauvre fille promit tout ce que voulut son amant ; elle était folle.

Les choses se passèrent comme la veille : d'Artagnan s'enferma dans son armoire, milady appela, fit sa toilette, renvoya Ketty et referma sa porte Comme la veille, d'Artagnan ne rentra chez lui qu'à cinq heures du matin

A onze heures, il vit Ketty ; elle tenait à la main un nouveau billet de milady. Cette fois, la pauvre enfant n'essaya pas même de le disputer à d'Artagnan ; elle le laissa faire ; elle appartenait corps et âme à son beau soldat.

D'Artagnan ouvrit le billet et lut ce qui suit :

« Voilà la troisième fois que je vous écris pour vous dire que je vous aime. Prenez garde que je ne vous écrive une quatrième pour vous dire que je vous déteste.

» Si vous vous repentez de la façon dont vous avez agi avec moi, la jeune fille qui vous remettra ce billet vous dira de quelle manière un galant homme peut obtenir son pardon »

D'Artagnan rougit et pâlit plusieurs fois en lisant ce billet.

— Oh ! vous l'aimez toujours ! dit Ketty, qui n'avait pas détourné un instant les yeux du visage du jeune homme

— Non, Ketty, tu te trompes, je ne l'aime plus ; mais je veux me venger de ses mépris.

— Oui, je connais votre vengeance ; vous me l'avez dite.

— Que t'importe, Ketty ! tu sais bien que c'est toi seule que j'aime .

— Comment peut-on savoir cela ?

— Par le mépris que je ferai d'elle .

Ketty soupira.

D'Artagnan prit une plume et écrivit.

« Madame, jusqu'ici j'avais douté que ce fût bien à moi que vos deux premiers billets eussent été adressés, tant je me croyais indigne d'un pareil honneur ; d'ailleurs j'étais si souffrant que j'eusse en tout cas hésité à y répondre.

« Mais aujourd'hui il faut bien que je crois à l'excès de vos bontés, puisque non-seulement votre lettre, mais encore votre suivante m'affirme que j'ai le bonheur d'être aimé de vous

« Elle n'a pas besoin de dire de quelle manière un galant homme peut obtenir son pardon. J'irai donc demander le mien ce soir à onze heures. Tarder d'un jour serait à mes yeux, maintenant, vous faire une nouvelle offense.

« Celui que vous avez rendu le plus heureux des hommes.

« Comte de Wardes. »

Ce billet était d'abord un faux, c'était ensuite une indélicatesse C'était même, au point de vue de nos mœurs actuelles, quelque chose comme une infamie ; mais on se ménageait moins à cette époque qu'on le fait aujourd'hui. D'ailleurs d'Artagnan, par ses propres aveux, savait milady coupable de trahison à des chefs plus importants, et il n'avait pour elle qu'une estime fort mince. Et cependant, malgré ce peu d'estime, il sentait qu'une passion insensée le brûlait pour cette femme. Passion ivre de mépris , mais passion ou soif comme on voudra.

(A suivre.)